



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

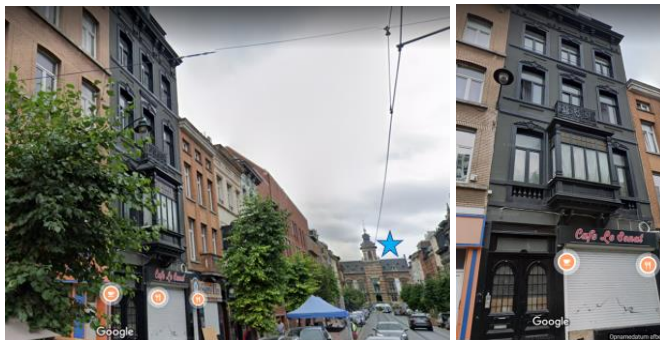
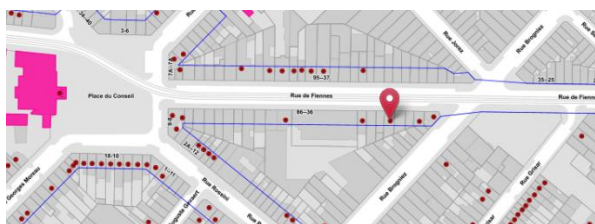
Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, 2-06-2022

Votre réf. : PU 52043
Réf. KCML : AND20218
Réf NOVA : 01/XFD/1790697

ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 44 (maison de 1876 transformée en 1909 par l'arch. J. MAESCHALCK)
(= ZP de la Maison communale / Inventaire)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : régulariser la couleur de la façade et le placement d'un conduit d'extraction de fumées
Demande de la Commune d'Anderlecht reçue par mail du 20/05/2022

Avis de la CRMS



Implantation du bien et vue de la façade concernée (@Brugis et @Google Earth)

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous communiquons l'avis rendu par la CRMS en sa séance du 1/06/2022.

La demande vise la régularisation de la remise en peinture de la façade du bien situé 44, rue de Fiennes *inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural et compris dans la zone de protection de l'Hôtel communal.*

Selon la Commission, les transformations qui ont été apportées à la façade n'impactent pas les vues sur et depuis le monument classé situé en fond de perspective de la rue de Fiennes. Elle estime cependant que la couleur de la façade et des menuiseries est inadaptée à la typologie du bien ainsi qu'à celle du front bâti et qu'une remise en peinture dans une teinte plus claire s'impose. L'expression de la devanture et des enseignes devrait également être améliorée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : fciftci@anderlecht.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ;
acoppieters@urban.brussels ; kbogaerts@urban.brussels ; ahanson@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels

1/1